

Conseil communal 14 février 19H30 – point complémentaire L1122-24

Note de synthèse

Le projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre Berloz et Waremme a été soumis à enquête publique dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme. Parmi les réclamations, un courrier des riverains attire l'attention du collège communal sur le passage du tracé le long de la rue du Terminus, notamment pour des questions de sécurité.

Sans remettre en question le parcours proposé, nous considérons que les remarques quant à l'état de la rue du Terminus sont fondées. En effet, la voirie se laisse aller, de nombreux nids de poule et des affaissements au niveau des taques d'égout sont apparents. Cette situation que déplorent les riverains, affectera également la commodité et la sécurité des usagers lorsque la liaison cyclable sera aménagée. Il nous apparaît donc opportun de solliciter la réfection complète de la rue du Terminus dans le cadre dudit projet afin de garantir la sécurité du parcours.

La présente délibération propose donc que l'étude de la réfection de la rue du Terminus soit intégrée au projet d'aménagement de la liaison cyclable entre Berloz et Waremme.

Projet de délibération

Le conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L 1122-24 et L 1122-30 ;

Attendu que dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de permis d'urbanisme pour la création de la liaison cyclable entre Berloz et Waremme, des riverains de la rue du Terminus ont exprimés de vives inquiétudes quant au cheminement le long de leur voirie ;

Considérant que la rue du Terminus présente de nombreuses défauts - affaissements des taques d'égout, nids de poule - qui constituent un risque évident pour les usagers ;

Attendu que l'aménagement d'un parcours cyclable le long de cette voirie en intensifiera l'usage ;

Considérant qu'il est opportun d'envisager la réfection de l'entièreté de la rue du Terminus dans le cadre des travaux d'aménagement de la liaison cyclable et ce, afin de garantir la sécurité des usagers faibles notamment ;

Sur proposition conjointe des groupes PS-#, ECOLO et de l'élu indépendant ;

Après en avoir délibéré, par ... voix pour,voix contre ...

Décide - Refuse :

De charger le collège communal d'étudier la réfection complète de la rue du Terminus dans le cadre de l'aménagement de la liaison cyclable Berloz-Waremme et d'intégrer ces travaux au projet d'aménagement proposé.